

LE JOUR DE L'INFAMIE

Rémi Moreau

Volume 69, numéro 3, 2001

SYMPOSIUM : RISQUES CATASTROPHIQUES
SYMPOSIUM: CATASTROPHIC RISKS

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1105377ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1105377ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Moreau, R. (2001). LE JOUR DE L'INFAMIE. *Assurances*, 69(3), 335–357.
<https://doi.org/10.7202/1105377ar>

Résumé de l'article

La Revue s'associe à tous les autres médias qui ont rendu hommage aux citoyens américains, dont plusieurs sont des amis et collaborateurs, dans la foulée de l'attaque terroriste du 11 septembre, qui a propulsé des avions, remplies de victimes innocentes, sur les tours jumelles du World Trade Center et sur le Pentagone.

L'auteur relate les principaux faits derrière cet événement tragique et incompréhensible, et ne manque pas d'en examiner les conséquences humaines, matérielles, financières et l'impact sur l'industrie de l'assurance et de la réassurance.

Au moment où les États-Unis d'Amérique et la communauté mondiale préparent une vaste coalition pour lutter contre le terrorisme, le défi derrière nos gouvernements et en chacun de nous est de prouver qu'aucun réseau terroriste n'a le droit d'extirper ainsi les fondements de la démocratie et de la liberté.

LE JOUR DE L'INFAMIE*

par Rémi Moreau

RÉSUMÉ

La Revue s'associe à tous les autres médias qui ont rendu hommage aux citoyens américains, dont plusieurs sont des amis et collaborateurs, dans la foulée de l'attaque terroriste du 11 septembre, qui a propulsé des avions, remplies de victimes innocentes, sur les tours jumelles du World Trade Center et sur le Pentagone.

L'auteur relate les principaux faits derrière cet événement tragique et incompréhensible, et ne manque pas d'en examiner les conséquences humaines, matérielles, financières et l'impact sur l'industrie de l'assurance et de la réassurance.

Au moment où les États-Unis d'Amérique et la communauté mondiale préparent une vaste coalition pour lutter contre le terrorisme, le défi derrière nos gouvernements et en chacun de nous est de prouver qu'aucun réseau terroriste n'a le droit d'extirper ainsi les fondements de la démocratie et de la liberté.

ABSTRACT

This Journal stands with American people, many of them being friends and contributors, in the wake of September 11 devastating terrorist attack, propelling those planes, full of innocent victims, through the World Trade Center Twin Towers and the Pentagon.

The author reviews main facts behind such a tragic, incomprehensible event and he does not miss to analyse human, material and financial consequences of it and their impact on the insurance and reinsurance industry.

While the USA and the world community are preparing to strike back against terrorism, the challenge to our leaders and to all of us is to prove that no terrorist connection will be allowed to eradicate the foundations of democracy and freedom.

* Ce texte a été finalisé le 25 septembre 2001.

■ LES ÉTATS-UNIS SONT FRAPPÉS AU CŒUR : LEUR CENTRE FINANCIER DE NEWYORK ET LEUR CENTRE MILITAIRE DE WASHINGTON

Une tragédie sans nom, que les meilleurs films de catastrophe-fiction n'auraient même pas imaginé, marquait, en ce début de matinée du 11 septembre 2001, une nouvelle page noire dans les annales des catastrophes humaines. Deux avions civils de ligne commerciale partant de Boston vers Los Angeles (un Boeing 767 d'American Airlines avec 92 personnes à bord, et un Boeing 767 d'United Airlines avec 65 personnes à bord), ont percuté, à 15 minutes d'intervalle, d'abord la tour nord, puis la tour sud du World Trade Center, les deux tours les plus élevées de New York, la fierté et la gloire de la Cité, tandis qu'un autre avion (un Boeing 757 d'American Airlines avec 64 personnes à bord), a éventré l'une des cinq ailes du Pentagone, le plus grand bâtiment du monde, à Washington, à quelques enjambées de la Maison Blanche. Deux centres nerveux de l'Amérique financière et militaire étaient frappés au cœur : les tours emblématiques de la glorieuse Amérique financière et le siège des forces militaires de l'Oncle Sam.

C'était une vision cauchemardesque, d'exprimer le maire Giuliani, de voir de nombreuses personnes se lancer dans le vide, du haut des façades de verre et d'acier, transformées en prison, pour échapper aux flammes, avec un bout de tissu comme parachute de fortune, de voir les passants, en bas, comme rescapés de quelque éruption volcanique, surgissant de nulle part, statufiés par les cendres, suffoquant ou courant dans toutes les directions, de voir les débris servant de tombeau aux milliers de personnes, pêle-mêle, autant ceux qui n'avaient pu s'échapper des tours avant leur effondrement, 1 h 44 minutes après l'impact, que ceux qui avaient tenté de les secourir.

Puis, un quatrième avion détourné (un Boeing 757 de la United Airlines avec 45 personnes à bord reliant Newark à San Francisco) s'écrasait en Pennsylvanie, apparemment empêché d'attaquer une autre cible projetée, le Capitole, grâce aux gestes de bravoure de certains passagers.

Enfin, quelques heures plus tard, en fin d'après-midi, une autre tour est tombée, un édifice de 47 étages, appelé Bâtiment No 7, faisant partie du quadrilatère du World Trade Center. Elle avait été heureusement évacuée. Ironiquement, ce bâtiment, surnommé le bunker, abritait le sophistiqué dispositif de défense de la

ville de New York contre une catastrophe naturelle ou une attaque terroriste, un centre de commandement ultra-moderne opéré par le Bureau municipal de la gestion des situations d'urgence (Office of Emergency Management).

Les bâtiments gouvernementaux, dont la Maison Blanche et le Capitole furent vite évacués, puis les tours à bureaux. Le siège des Nations unies fermait. Les marchés boursiers d'Amérique, d'Europe et d'Asie subissaient l'onde de choc. L'arrêt des cotations à Wall Street fut rapidement ordonné, vers 9h40, suivi de l'arrêt de tous les marchés financiers américains.

Vers midi, la partie sud de Manhattan fut évacuée. La U.S. Navy déployait des bâtiments de guerre au large de New York et de Washington. Le Président, tenu depuis la matinée dans un endroit sûr et secret, des indices laissant croire que l'avion présidentiel était ciblé, faisait escale dans quelques villes, à bord du Air Force One, puis regagnait Washington en début de soirée pour livrer un discours télévisé au peuple américain.

D'isolationniste qu'il était, lors de son entrée à la Maison Blanche, parlant même de constituer un « bouclier antimissiles » autour de son pays, il en appelait, dans les heures qui ont suivi l'hécatombe, à la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme. Le président, devenu général en chef, venait de signifier que la première guerre du XXI^e siècle avait commencé. Les pays membres de l'Otan ont répondu positivement à l'appel, puisqu'ils ont voté une résolution, dans le cadre de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), affirmant qu'une attaque contre un pays membre était une attaque contre tous les autres membres.

Par ailleurs, l'ONU est demeurée quasi-silencieuse pendant cette première semaine d'après-drame, sauf une déclaration de principe du Conseil de sécurité. Il semble que le rôle de l'ONU, la seule organisation mondiale ayant la capacité de mener une lutte globale au terrorisme, sera axé sur le long terme. Sur le plan militaire, il semble donc acquis que l'ONU ne serait pas mise à contribution, mais il serait souhaitable qu'elle coordonne cette coalition globale contre le terrorisme.

Il sera intéressant de suivre quelle interprétation sera faite par l'ONU pour justifier des interventions militaires américaines à l'étranger. Pour certains, il semble actuellement que les exceptions ci-dessous ne cadrent pas avec une telle intervention militaire américaine alors que pour d'autres, elle serait parfaitement légitime, sur la base de la résolution 1368 du Conseil de sécurité. Rappelons que

la Charte des Nations unies consacre formellement le principe de non-intervention et de la prohibition de forces armées, sous réserve de la légitime défense, du consentement, de la protection de ressortissant à l'étranger ou de l'exécution d'une sentence internationale.

■ LE DRAME HUMAIN

Les deux boules de feu sur les tours infernales, de l'attentat au sur-attentat, ne pouvaient avoir qu'un nom : terrorisme. Devant un pareil attentat, dans un décor apocalyptique, sous une fumée envahissante, la caricature du *National Post* vaut mille mots : la statue de la Liberté, au large, l'icône voisine des deux tours devenues fantomatiques, n'est plus la fière dame, très droite, le bras élevé portant le flambeau, mais une femme désespérée, assise sur son socle, le dos courbé, repliée sur elle-même, une main sur le visage, témoin impuissant, mais solidaire, de l'horreur auquel elle venait d'assister.

On déplore d'abord la mort sur les lieux du drame de ces nouveaux « héros de l'Amérique », près de 300 pompiers et 50 policiers.

Le bilan provisoire des morts à New York et à Washington, au 21 septembre, totaliserait environ 7 000 morts, dont 6 500 à la suite de l'effondrement des tours jumelles. On a estimé à 30 environ le nombre Canadiens travaillant dans les deux tours, parmi le millier de résidents étrangers qui seraient morts dans les décombres. On compterait aussi quelque 8 000 blessés.

Tous les 265 passagers – innocentes victimes – des quatre avions ont péri avec les membres d'équipage, y compris les pirates kamikazes. On a rapporté qu'il y avait 3 Canadiens dans l'un au l'autre avion.

Au Pentagone, on a dénombré, jusqu'ici, environ 125 morts ou disparus.

Le Congrès américain a vite débloqué des crédits supplémentaires de 40 milliards de dollars à titre de Fonds pour aider les victimes, pour faire face aux immenses conséquences de cet attentat et pour lutter contre le terrorisme. En outre, un Bureau pour la sécurité intérieure a été créé par le Président et opère sous son autorité.

■ L'IMPACT FINANCIER

Les jours suivant le drame, les bourses mondiales (notamment celles de Paris, de Londres, de Zurich, de Milan, d'Amsterdam et de Francfort) ont chuté et les bourses asiatiques se sont effondrées, tandis que les valeurs refuge, tels l'or et le pétrole, enregistraient une forte hausse.

Lorsque les opérations boursières américaines ont repris, le lundi suivant, 17 septembre, les cours avaient chuté de 684,80 points, un record historique à Wall Street, soit une baisse de 7,13 %, une perte considérée comme acceptable dans les circonstances grâce à une baisse des taux d'intérêt de un demi-point décrétée conjointement par la Réserve Fédérale, la Banque Centrale Européenne et la Banque du Canada. À la Bourse de New York, les transactions se sont déroulées de façon ordonnée, en dépit d'un volume record où 2,2 milliards d'actions ont changé de main. Les titres perdants ont dépassé les titres gagnants dans un rapport de 5 contre 1.

D'ores et déjà, une hypothèse troublante de spéculation sur les marchés boursiers, avant l'attaque du 11 septembre, fut examinée par les grandes autorités de surveillance boursière mondiale. Une forte spéculation à la baisse a été enregistrée sur les titres de sociétés qui allaient être directement touchées par les attentats, notamment American Airlines, United Airlines, la banque d'affaires Morgan Stanley ou Munich Re, le premier réassureur mondial. On rapporte que le volume des options de vente à découvert sur ces titres fut de 12 à 25 fois supérieurs aux volumes habituels. Certains terroristes seraient-ils aussi des manipulateurs financiers s'enrichissant de leurs propres méfaits ?

Suite à la reprise des cotations boursières américaines, les cours boursiers américains et canadiens n'ont cessé de décroître (sous réserve d'une légère hausse du TSE le 17 septembre). Quelques jours plus tard, l'indice Dow Jones perdait encore des points. On ignorait combien de temps cette tempête boursière continuerait de sévir, mais les analystes estimaient que les investisseurs devaient, de préférence, adopter une approche stratégique à long terme.

Une étude stratégique « Dow Jones Industrial Average through 11 major post-war crises » (Dreeman, 1998) démontre que, après une crise, les cours subissent une poussée ascendante sur le long terme (un an plus tard : appréciation moyenne de 25,80 % ; deux ans plus tard : appréciation moyenne de 37,50 %).

Il en est de même pour les titres en bourses des compagnies d'assurance, même si actuellement les titres des grands assureurs et réassureurs ont chuté après les attentats (baisse de 17 % pour Swiss Re, de 15 % pour Munich Re, de 10 % pour Generali), ils devraient aussi remonter à moyen terme. À l'instar du phénix renaissant de ses cendres, historiquement, les catastrophes naturelles sévères ont toujours eu pour effet de hausser les titres des assureurs de biens et de responsabilité, notamment suite aux ouragans Andrew et Hugo ou encore au tremblement de terre de Northridge en Californie.

Globalement, les attentats terroristes du 11 septembre risquent donc d'accélérer le ralentissement économique qui était déjà en cours et peut-être même, on peut presque l'affirmer maintenant, le risque d'une récession mondiale, dont la profondeur et la durée sont difficiles à évaluer.

Il prendra un certain temps, selon Alan Greenspan, qui préside la Réserve Fédérale, avant qu'on puisse mesurer l'ensemble des conséquences économiques dérivant de ce drame. Pour David Dodge, qui préside les destinées de la Banque de Canada, une récession risque effectivement de frapper le Canada, qui pourrait renouer avec le déficit en raison des coûts qu'entraîneront la conjoncture politico-économique en cours, notamment la poussée des valeurs des matières premières. Ce dernier prévoyait une croissance nulle ou négative au cours du troisième trimestre. Pour sa part, le Conference Board se montrait plus optimiste, mentionnant que même une légère récession risque peu de se produire. Il est vrai que la conjoncture économique actuelle est bonne (faibles taux d'intérêts, absence de déficit).

Une semaine après la catastrophe, au moment de remettre notre copie, les bourses américaines n'avaient pas encore relevé la tête. Le NASDAQ, tout comme le Dow Jones de New York, avaient chacun perdu environ 15 % de leur valeur, et l'indice Standard and Poor's des 500 plus grandes sociétés avait fondu de 11,6 %. Il s'agirait de la baisse la plus importante du Dow Jones depuis octobre 1987 et, globalement, sur l'ensemble des marchés, de la plus forte baisse boursière depuis la Grande Dépression, (le Dow avait perdu alors 15,6 % à l'issue de cinq jours de baisse). Cette fois-ci, en ce septembre noir, un trillion de dollars, soit mille milliards de dollars, étaient d'un coup effacés.

Au Canada, après un départ légèrement positif le lundi 17 septembre, l'indice TSE 300 avait perdu 11 % de sa valeur, le vendredi suivant, en quatre séances.

■ LUTTE AU TERRORISME

Une nouvelle forme de terrorisme international vient de naître avec la pire catastrophe terroriste dans l'histoire. Il ne s'agit plus, ici, d'une explosion isolée, en ce « Jour d'Infamie », pour paraphraser les mots du président Roosevelt après l'attaque sur Pearl Harbor, qui avait fait 2 395 morts, mais d'un acte de guerre, d'une stratégie terroriste à grande échelle, bien orchestrée, cruelle, destinée à déstabiliser le système américain. Des attentats à répétition qui ont déclenché, dans le monde entier, une vague de fond d'incrédulité, d'horreur et de panique. Il s'agit de la deuxième attaque kamikaze contre les États-Unis et sur leur sol, avec Pearl Harbor, qui avait propulsé les États-Unis dans la Deuxième Guerre mondiale, il y a 60 ans.

Une page est tournée dans les conflits de la planète. On parlera désormais de l'avant et de l'après 11 septembre. Plutôt que militaires, les conflits risquent de devenir davantage idéologiques, sous forme de luttes de classes, de religions, de systèmes, dont les causes sont tentaculaires. Les nids du terrorisme ne sont pas les montagnes afghanes, mais la misère et l'ignorance dans les régions pauvres du globe. Les attentats du 11 septembre ne sont pas des événements isolés. Ils sont la suite logique des attentats commis depuis l'après-guerre, ils ont simplement pris des proportions inimaginables. Le terrorisme et le fanatisme incarnent dorénavant la mort à grande échelle, les attaquants invisibles et les attaqués innocents, avec des armes inédites. À New York et à Washington, la bombe, ce fut le choc entre deux matières inoffensives en elles-mêmes, un édifice et un avion.

Il semble que toutes les pistes conduisent, jusqu'à présent, au leader terroriste millionnaire Oussama ben Laden, considéré comme le suspect numéro un par les autorités américaines pour l'ensemble de ces attentats. Ce dernier aurait aussi joué un rôle important dans les attentats commis en 1998 contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie.

Derrière Oussama ben Laden, qui se cache en Afghanistan, sous la protection des Talibans, et que le président Bush a maladroitement déclaré vouloir retrouver « mort ou vif » – une allusion à la culture du Far-West américain et ses affiches « *Wanted : dead or alive* » – graviteraient des réseaux de terroristes extrêmement bien organisés, dans divers pays, dont les plus célèbres sont le al-Qaïda (le réseau financier du terrorisme), le Djihad islamique, le Hamas, et d'autres. Pour l'heure, des sanctions furent annoncées

(mais non précisées) pour retrouver les réseaux impliqués et aussi contre les pays et les personnes qui les abritent ou protègent, et tout ce qui leur permet d'agir.

On rapporte qu'un commando de pirates informatiques, baptisé « Dispatcher », s'est donné pour mission de détraquer les sites et serveurs informatiques islamiques, dont le premier touché fut celui du site du gouvernement afghan. On ne peut que déplorer qu'on s'en prenne ainsi aux communautés arabes, mulsulmanes ou islamiques, sans faire les distinctions appropriées, car le terrorisme n'a ni religion ni identité.

Il est clair, cependant, que les réseaux qui font de tels attentats sont appuyés et hébergés par un certain nombre de gouvernements étrangers, parmi lesquels on suspecterait actuellement le gouvernement Taliban d'Afghanistan et le gouvernement Irakien. On se rend compte que les événements du 11 septembre auraient pu être encore plus dramatiques. Pour l'heure, Washington tente d'organiser une vaste coalition antiterroriste internationale regroupant de nombreux pays, non seulement pour répondre aux derniers attentats, mais aussi pour engager une lutte de fond, à long terme, contre les réseaux terroristes, axée sur plusieurs volets : politique, judiciaire, diplomatique, policier, douanier, financier, informatif (services de renseignements) et militaire (nombre d'options sont actuellement sous étude).

Au moment où ces lignes sont écrites, le Pentagone a ordonné le départ du porte-avions USS Théodore Roosevelt en direction de la Méditerranée et le déploiement de ses chasseurs et bombardiers vers le golfe Persique, sous le nom de croisade « Opération Justice Infinie », une expression vite abandonnée, car jugée anti-islamique, seul Allah étant le titulaire de la justice infinie. La guerre mondiale tout azimut contre le terrorisme, sous le leadership américain, et souhaitons-le de l'ONU, pourrait durer de nombreuses années.

Sur un autre plan, les grandes villes américaines, et la capitale au premier chef, seraient désormais contraintes d'adopter un plan d'urgence en cas d'attentat terroriste. Certaines d'entre elles disposent déjà d'un plan d'urgence en cas de catastrophes naturelles. Un tel plan devrait être terminé au printemps 2002.

Au Canada, à la Chambre des Communes, les parlementaires canadiens, réunis en débat d'urgence, ont réitéré unanimement leur soutien aux États-Unis et ont appelé à une riposte mesurée, fondée sur des valeurs démocratiques, conformes aux idéaux du monde occidental. Le Canada n'a pas hésité à soutenir son grand voisin, le

jour du sinistre, en accueillant, dans ses aéroports, tous les passagers déroutés (environ 30 000) ne pouvant atterrir dans les aéroports américains fermés temporairement. Il a également organisé, le surlendemain, une journée commémorative en présence de nombreux dignitaires, dont la Gouverneure générale, le Premier ministre et l'ambassadeur américain au Canada.

Une dizaine de jours après le sinistre, les organismes caritatifs, y compris l'organisation d'un vaste téléthon à l'échelle mondiale, avaient accumulé un montant d'environ 500 millions de dollars en dons.

■ L'IMPACT SUR LES ASSUREURS ET LES RÉASSUREURS

Les assureurs mondiaux évaluent à des milliards de dollars les indemnités de décès et d'accident, ainsi que les destructions matérielles liées aux attentats aux États-Unis, mais il est encore trop tôt pour inscrire un montant précis sur l'ardoise noire. Coïncidence, les grands assureurs et réassureurs étaient alors réunis, dans le cadre du *Rendez-vous de Septembre*, une réunion annuelle qui se tient à Monte-Carlo. Il n'ont pas manqué de qualifier ces attentats d'actes de guerre en temps de paix, reprenant à leur compte une déclaration similaire du président Bush. Mais, du même souffle, ils ont également déclaré que le marché de l'assurance et de la réassurance assumerait toutes ses responsabilités. Qu'on en juge par cette déclaration de la National Association of Insurance Commissioners (NAIC), qui devrait faire autorité :

America's insurance companies have time and shown their ability to respond to and to recover from other significant disasters. Policyholders can rest assured knowing that the insurance industry in the United States is an \$850 billion industry with assets of over \$3 trillion. We have every confidence companies have the financial ability to keep the promises they have made to their policyholders in this instance.

En ce début de millénaire, l'industrie de l'assurance est fortement capitalisée, les surplus atteignant quelque 300 milliards de dollars, par rapport à seulement 161 millions de dollars en 1992 (tiré de A.M. Best – *BestWire Services*), lorsque l'ouragan Andrew

a frappé les côtes de la Floride, qui avait été qualifié comme la plus grande catastrophe naturelle de l'histoire de l'assurance sur le plan des dégâts matériels.

D'ores et déjà, de nombreuses questions se posent sur un plan légal et contractuel pour répartir les responsabilités. Les assureurs sont habitués de gérer les aléas isolés, individuels, mais ils sont souvent démunis face à des actes volontaires ou criminels d'une telle ampleur, causant la destruction massive de personnes et de biens.

Les deux tours new-yorkaises abritaient de nombreuses entreprises ou institutions financières, dont des banques, compagnies d'assurance ou de réassurance (américaines ou étrangères) et le siège américain du plus gros courtier de la planète, Marsh USA. On a mentionné que Marsh et une autre firme, Cantor Fitzgerald, ont perdu quelque 1 280 employés. AON, le deuxième courtier mondial, occupait plusieurs étages (92^e et 98 à 105). Mentionnons aussi quelques fleurons de la finance mondiale, la banque Morgan Stanley, qui occupait, à elle seule, 50 étages de bureaux luxueux, la Citibank, l'un des plus grandes banques américaines, la Morgan Stanley et Salomon Brothers, possédant la plus grande salle de marché au monde. Avaient également des employés dans les tours ou à proximité la société britannique Royal & Sun, le réassureur français Scor, et Zurich Financial Services, dont le siège américain était voisin du WTC. Merryll Lynch, qui logeait dans une tour avoisinante, avait 9 000 employés à relocaliser, Lehman Brothers et Morgan Stanley avaient 3 800 courtiers sans bureaux.

Il y a certainement des entreprises locataires, plus petites, qui n'existent plus, ou qui n'ont plus de dirigeants ni membres du conseil d'administration, ni plus de personnel.

Les assurances devraient couvrir, toutes polices confondues, les compensations diverses aux victimes, les dommages aux bâtiments et aux biens mobiliers et aux équipements de bureau, les pertes d'exploitation, les frais de relocalisation et les dommages aux véhicules automobiles.

Qu'il nous suffise de faire un bref survol des garanties d'assurances terrestres et aériennes qui seraient enclenchées. Les chiffres mentionnés sont à la fois fragmentaires et provisoires.

Les assurances de personnes

Trois types d'assurance interviendront en priorité : les assurances sur la vie, à concurrence des montants assurés par chaque

détenteur de police ; les assurances dites « accident » couvrant les blessures corporelles encourues par des milliers de blessés sur les lieux des explosions – un bilan provisoire de quelque 4 000 blessés acheminés dans les hôpitaux – à savoir les accidents du travail subis par les employés, et les accidents subis par des tiers; enfin, les assurances couvrant les invalidités temporaires ou permanentes et les pertes de revenus encourues.

L'assurance des accidents de travail est couverte, aux États-Unis, non par l'État mais par les assureurs privés.

Les assurances de personnes impliquées seraient émises soit sur une base individuelle, soit sur une base collective (souscrites par les employeurs et employés). Les indemnités payables en assurance vie dépasseraient le montant de 4 milliards de dollars.

La plupart des assureurs de personnes n'ont pas encore annoncé leurs engagements. On peut les comprendre, car les fouilles s'annoncent longues et fastidieuses. Toutefois, l'assureur ontarien Clarica a rapidement annoncé que les indemnités qu'il aurait à payer en liaison avec ces attentats totaliserait 25 millions de dollars, ce qui est peu par rapport au montant de 125 millions de dollars qui serait payable par Fairfax Financial Holdings. Pour sa part, Manulife Financial prévoit des pertes avoisinant 100 millions de dollars. Le groupe Financier Citygroup a évalué ses pertes à 500 millions de dollar et Metlife a annoncé des pertes après impôts de 300 millions de dollars U.S.

Les assurances de biens

La perte des bâtiments et des contenus

Les tours jumelles du World Trade Center, (l'une de 1 368 pieds et l'autre de 1362 pieds ou 420 mètres) de 110 étages, avec 43 600 fenêtres chacune, avaient été construites entre 1970 et 1974 au coût de 1,1 milliard de dollars. Elles étaient occupées quotidiennement par 40 000 employés et 130 000 visiteurs, grâce à leurs 104 ascenseurs chacune, fonctionnant à la vitesse de l'éclair. Il faut mentionner aussi les bureaux, les magasins, les stationnements et le service de métro, tout un monde sous les tours, localisé sur 7 niveaux (21 mètres de profondeur), occupant 6,5 hectares.

La valeur actuelle du complexe WTC totaliserait environ 5,5 milliards de dollars. Nous ignorons, pour le moment, si les tours étaient assurées à concurrence de cette valeur, car il était inimaginable que les deux tours puissent être détruites complètement

et en même temps. Les tours ont été construites pour résister aux forces de vents violents ou ouragans, et même aux secousses sismiques, et les matériaux incombustibles pouvaient résister aux incendies ou fortes chaleurs. Toutefois, les chaleurs extrêmes causées par les explosions des deux avions remplies de milliers de gallons de carburant ont certainement été la cause de l'effondrement graduel des étages supérieurs jusqu'à la base. Les grandes colonnes verticales et horizontales d'acier et de béton ont littéralement fondu comme du plastique.

De nombreux autres édifices ont été gravement touchés – on a même craint qu'un autre gratte-ciel, au 1 Liberty Street, ne s'écrase – d'autres ont subi de nombreux dommages mineurs, notamment les bris de structures, des parties de façade endommagées, les vitres brisées, les conduites d'eau ou d'électricité coupées. Les commerces et magasins voisins ont également subi des énormes pertes de marchandises. De nombreux appartements loués ont aussi été endommagés et évacués.

En ce qui concerne le Pentagone, il y a tout lieu de croire que cet édifice fédéral gouvernemental était autoassuré. Les dommages actuels ne sont pas encore précisés.

Mais revenons aux deux tours jumelles ; deux distinctions doivent être faites :

– d'une part, les deux tours elles-mêmes étaient assurées par leur propriétaire, Port Authority of New York and New Jersey, sur un marché spécialisé (*non marine market*), quoique le Port lui-même, tout comme les édifices municipaux, étaient autoassurés), et la réassurance serait souscrite, dit-on, sur les marchés de Londres.

– d'autre part, chaque entreprise qui avait un local loué dans les tours devait posséder sa propre assurance de biens, à concurrence de la valeur locative, ainsi que les équipements de bureaux, équipements informatiques ou autres biens (œuvres d'art, équipements spécialisés, biens mobiliers, manuscrits, documents de valeur, etc.).

Comment estimer une tel sinistre ? Les évaluations seront longues. En quelques heures, 20 millions de pieds carrés d'espaces à bureaux luxueux – tous de catégorie A – ont été rayés de la carte dans le district financier de Wall Street. Ces entreprises vont encourir des coûts pour se reloger ailleurs. Des coûts faramineux, si l'on estime que la location d'un simple trois pièces résidentiel rénové, à l'ombre des tours de Manhattan, varie entre 2 500 et

3 000 dollars par mois. Il est maintenant impossible de mesurer les coûts de relocation commerciale des entreprises sinistrées.

Pour l'heure, on ne sait pas encore si les deux tours seront reconstruites, de façon identique ou différente, et nous ignorons aussi les dispositions de la police sur l'indemnisation relative au coût de remplacement. Mais la décision de reconstruire reposera non seulement sur des considérations assurantielles, mais économiques, car le complexe abritait 10 % de l'espace total du quartier financier. Des considérations humanitaires et émotives seraient également prises en compte, car, pour l'heure, personne n'accepterait de reconstruire ces deux tours à l'identique. Une chose est certaine, le président Bush a promis clairement que New York serait reconstruite, conjointement, sans doute, par l'État et les assureurs.

Une déclaration du président du consortium, gérant pour 99 ans la WTC, la société Westfield America, laissait supposer que son groupe serait favorable à la construction de 4 tours sur le site, d'environ 50 étages chacune, avec au centre un mémorial dédié aux victimes.

Les pertes d'exploitation

L'arrêt des activités économiques des entreprises assurées devrait constituer les plus fortes indemnisations. De nombreuses sociétés américaines, parmi les plus en vue sur la scène financière américaine ou internationale, avaient élu domicile au World Trade Center : banquiers, courtiers, assureurs, trusts, avocats, comptables, courtiers et autres sociétés financières reconnues. Plus de 430 entreprises, provenant de 28 pays, occupaient des locaux dans les 12 000 bureaux de l'édifice.

L'assurance des pertes d'exploitation comprend la perte de bénéfices, suite à des dommages matériels assurés, encourue par les entreprises oeuvrant dans les deux tours, qui étaient assurées à cet égard. Nous n'entrerons pas dans les détails, car nous ignorons, à cette date, les formules d'assurance souscrites (formule profits ou formule bénéfices bruts) soit sous le couvert de l'assurance souscrite par le propriétaire, soit par les locataires eux-mêmes.

Il y a aussi le manque à gagner par les entreprises voisines, en raison de la fermeture de la zone sinistrée, ainsi que celui des fournisseurs des entreprises sinistrées.

L'enlèvement des débris

En quelques heures, les *Twin Towers* sont devenues un masse difforme et fumante de 290 000 tonnes de gravat ou, en d'autres

termes, 2 milliards de livres d'acier, de verre et de béton. L'acier qu'on y trouve suffirait à construire 20 tours Eiffel. Ces dommages pourraient engendrer des coûts mirobolants – on rapporte le chiffre de 200 millions de dollars (sur une durée d'environ une dizaine de jours) pour extirper une masse de débris de un million et demi de mètres cubes des lieux du drame, baptisé *Ground Zero* (allusion au lieu d'impact d'une explosion nucléaire). Les centaines de pompiers ou bénévoles, sans parler de firmes spécialisées, dotées d'équipements lourds, ne réussissent qu'à enlever 2300 mètres cubes par jour. Pour faire image, c'est comme si on recouvrait de terre un très grand terrain résidentiel et qu'on voulait, par la suite, l'enlever à la cuillère. Cela pourrait prendre entre neuf et douze mois pour nettoyer les lieux dévastés.

□ **Les assurances de responsabilité**

Trois types de police pourraient être mises à contribution : l'assurance de responsabilité civile générale, l'assurance dite erreur ou omission et l'assurance de la responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Mentionnons principalement les conséquences dommageables directes vis-à-vis les tiers du défaut, pour les entreprises, de répondre à leurs engagements contractuels, les erreurs ou omissions, réelles ou alléguées, des services de sécurité de répondre correctement aux sinistrés, entre l'impact et l'effondrement des tours. Qu'il suffise de dire, selon certains témoignages, que les portes de plusieurs d'étages furent automatiquement verrouillées et que des consignes demandaient aux gens de rester sur place et non de quitter les lieux : il y a là, certes, matière à invoquer potentiellement des responsabilités.

Enfin, les assurances de la responsabilité des administrateurs et des dirigeants pourront aussi être alléguées, soit par les actionnaires, soit par des co-contractants, soit par des tiers.

L'objet des assurances de responsabilité est double : d'abord indemniser les dommages subis par des tiers, s'il est démontré une responsabilité quelconque, ce qui ne serait pas nécessairement évident face aux événements ici discutés (pouvant être assimilés à des *Acts of God* ou plutôt des *Acts of Devil*), mais aussi obliger les assureur à assumer la défense des assurés.

Les seuls frais de défense par les batteries d'avocats et d'experts qui travailleront sur ces dossiers à plein temps pendant de nombreuses années, devant des tribunaux américains par surcroît, dont

les obligations et responsabilités seront longues à répartir, pourraient être considérables.

L'assurance dite enlèvement et rançon « kidnap and ransom »

Cette assurance spécialisée pourrait, selon le libellé de chaque police, être alléguée par les familles des victimes qui sont décédées suite aux détournements des quatre avions.

L'assurance aviation

Mentionnons trois garanties susceptibles d'être mises en jeu :

- l'assurance couvrant les avions et la cargaison ;
- l'assurance couvrant la responsabilité civile des transporteurs aériens ;
- l'assurance des pertes d'exploitation.

Les montants d'assurance alloués pour la perte de vie des personnes à bord des quatre avions ne sont pas encore connus. Les responsabilités civiles seront longues à être établies, ne serait-ce que sur le plan de la sécurité dans les aéroports et de l'arrêt du transport aérien.

À l'exception de Lloyd's, nous ignorons, à date, les noms des assureurs impliqués en assurance aviation.

Il semble que les pertes d'exploitation en raison d'un tel sinistre ne seraient pas couvertes. Au seul titre des pertes d'exploitation, les chiffres sont énormes. L'ensemble des compagnies aériennes américaines ont dû, d'une part, arrêter leurs opérations, ce qui signifie une perte de 200 millions de dollars par jour, et, d'autre part, diminuer considérablement leur nombre de vols suite à la reprise des activités aériennes.

L'atterrissage sera extrêmement difficile pour certaines compagnies dont United Airlines, American Airlines et Continental Airlines. Les pertes, entre le 11 et le 17 de septembre, sont estimées à 12,2 milliards de dollars, une chute de 65 %.

Dix jours après le drame, plusieurs transporteurs aériens avaient annoncé, suite à l'arrêt temporaire puis à la diminution des vols ou à l'annulation massive des réservations, la suppression de quelque 120 000 emplois (Boeing, le premier constructeur mondial : 31 000 suppressions d'ici la fin de l'année ; American

Airlines : 20 000 suppressions ; Continental Airlines : 12 000 ; United Airlines : 20 000 ; US Airways : 11 000 suppressions; et Northwest Airlines : 10 000 suppressions).

Le Congrès américain a répondu positivement, le 21 septembre, à une demande de l'industrie aéronautique en votant un fonds d'aide de 18 milliards de dollars, qui compenserait strictement les pertes dues en raison des attentats, mais il ne serait pas question d'éponger les pertes financières de cette industrie plutôt vacillante depuis quelques trimestres. L'aide comprendrait un versement monétaire de 8 milliards de dollars pour couvrir les pertes liées aux attentats et les coûts des mesures de sécurité et des garanties de crédits de 10 milliards de dollars. Ce plan de secours comporterait un ensemble de provisions liées aux questions d'assurance, pour parer notamment aux éventuelles hausses de primes.

L'assurance automobile

Deux garanties seront principalement mises en jeu, à savoir les dommages aux véhicules détruits garés dans les stationnements intérieurs ou à l'extérieur ou encore les véhicules simplement endommagés, garés à l'extérieur, suite à la chute de débris.

Pour l'heure, aucun montant de perte prévisible n'a été annoncé par des assureurs automobiles.

* * *

Il est encore trop tôt pour mettre un chiffre global autour de cet ensemble de pertes pour les assureurs et réassureurs américains ou mondiaux, après cette marée déferlante terroriste, mais on estime que cet événement constitue la pire perte assurable de l'histoire, qui pourrait se chiffrer entre 30 et 40 milliards de dollars, un montant général avancé par des représentants de l'industrie, suite à leur rencontre, le 21 septembre, avec le président américain. L'ouragan Andrew, la pire catastrophe naturelle de l'histoire, survenu en 1992, avait coûté environ 17 milliards de dollars.

Selon Standard & Poor's, quelque 55 assureurs et réassureurs dont elle assure la notation seraient impliqués dans ce drame, pour un total de 14 milliards de dollars.

Sur un plan global, la sécurité financière des assureurs n'est pas en cause, mais certains exercices financiers seront difficiles.

« Les assurances interviendront, au fur et à mesure du déclenchement de la chaîne des responsabilités, tout devant ultimement

être réglé devant les tribunaux américains », a estimé Denis Kessler, président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances.

Pris isolément, toutefois, les exercices financiers des assureurs seront affectés, même si leur survie n'est pas menacée. Employers Reinsurance Corporation subirait, au troisième trimestre, une perte nette de 600 millions de dollars US avant impôt. American International Group, premier assureur américain, pourrait perdre quelque 500 millions de dollars avant impôt. L'assureur et réassureur bermudien ACE chiffrait à 400 millions de dollars US l'impact sur son bénéfice d'exploitation net du troisième trimestre. Le groupe AXA, le premier assureur mondial, a anticipé un coût de 300 à 400 millions de dollars US en 2001, tandis que le réassureur français SCOR a estimé une perte d'environ 200 millions de dollars.

Un communiqué du réassureur allemand Munich Re, le plus grand réassureur mondial, daté du 12 septembre, précisait que les pertes pour le réassureur pourraient atteindre 1 milliard d'Euros (environ 900 millions de dollars US), l'équivalent de toutes les réclamations payées par cette société depuis 10 ans en matière de catastrophe naturelle. Ce montant a été corrigé à la hausse quelques jours plus tard. La Munich Re serait engagée pour plus de 2 milliards de dollars. Puis la Swiss Re, le second réassureur mondial, a évalué ses propres coûts à 1,2 milliard de francs suisses (730 millions de dollars US). Le même jour, l'assureur allemand Allianz annonçait que ces attentats allaient lui coûter jusqu'à 700 millions d'Euros (630 millions de dollars US), ce qui affecterait considérablement ses résultats. Le groupe d'assurance et de réassurance bermudien ACE a indiqué que ces attentats devraient amputer de quelque 400 millions de dollars les résultats nets d'opération de son troisième trimestre. Chubb a estimé ses pertes entre 100 et 200 millions de dollars.

Aucun chiffre, à date, n'a été avancé par le Lloyd's, impliqué directement dans l'assurance des deux tours et qui serait aussi engagé d'une façon importante dans l'assurance des compagnies aériennes United Airlines, American Airlines. L'institution britannique a toutefois rappelé, dans un communiqué, pouvoir faire face aux risques grâce à son système unique de sécurité financière, soutenu par des actifs de 27 milliards de dollars. Le Lloyd's a reconnu que cet événement ne correspondait pas aux scénarios initiaux qu'elle avait préparés, lors de la souscription de l'assurance des tours. Un des scénarios prévoyait que deux avions entrent en collision au-dessus d'une grande ville américaine.

Pour démontrer l'ampleur, laissons parler quelques chiffres qui semblent ridicules par comparaison au sinistre actuellement en jeu. Jusqu'ici, le désastre d'origine humaine le plus coûteux aux États-Unis, les émeutes de Los Angeles en 1992, représentait une perte assurable de 775 millions de dollars. Le précédent attentat au World Trade Center, en 1993, avait provoqué des pertes assurables de 510 millions de dollars et l'explosion du bâtiment fédéral d'Oklahoma City, en 1995, s'était traduit par des pertes de 125 millions de dollars.

Cet événement, d'une rare ampleur, devrait également contribuer à faire remonter plus rapidement encore les primes d'assurance dans le monde, car le cycle haussier était déjà annoncé (voir la chronique *Faits d'actualité*, dans le présent numéro).

En outre, selon l'Association des compagnies européenne (AEA), les primes d'assurance des compagnies aériennes seront de 10 à 15 fois plus élevées, en ce qui concerne le risque de guerre, une assurance obligation dans tout programme d'assurance aviation pour tous les avions exploités en location-vente par les compagnies. On multiplierait par 8 les primes pour la responsabilité envers les passagers en cas de guerre ou de terrorisme sur un avion, et par 15 les primes pour la responsabilité envers les tiers. Certains assureurs ont annoncé aussi qu'ils réduisaient les couvertures et les montants d'assurance liés à la guerre et aux attentats terroristes.

■ L'ASSURABILITÉ DES ATTENTATS TERRORISTES

Une certaine confusion semble planer actuellement au sein des contentieux d'assurance en regard avec cet attentat, suite aux déclarations présidentielles de rhétorique politique relative à l'état de guerre contre le terrorisme, qui seraient tentées d'invoquer l'exclusion relative aux actes de guerre dans les polices d'assurance américaines :

« War, including undeclared or civil war, warlike action by a warlike force, including action in hindering or defending against an actual or expected attack, by any government, sovereign or other authority using military personal or other agents; insurrection, rebellion, revolution, usurped power, or action taken by governmental authority in hindering or defending against any of these ». (Notre soulignement)

Toutefois, la NAIC les a immédiatement rappelé à l'ordre : « All insurance policies, whether life, health or property, generally will cover the events that occurred (*BestWire*, Sept. 11, 2001).

Charles B. Gates, associé au Crédit Suisse First Boston, renchérisait :

«Most policies do include a war exclusion. We believe that acts of terrorism are generally covered by property/casualty insurance policies in the United States unless otherwise excluded».

Tom Mallin, président de Property Research Bureau, Downers Grove, Illinois, un bureau affilié à l'Alliance des Assureurs Américains, précise que le désastre du 11 septembre ne correspond à aucune définition usuelle ou juridique relative à la guerre :

« Technically, from an industry perspective and past court cases, war is an action by one sovereign government against another. Even if Congress makes a declaration of war, the question of whether the attacks of September 11 were part of that will have to be resolved ».

Enfin, l'avocat texan Roger D. Higgins, un associé de l'étude légale Thompson Coe, opine, d'un part, qu'il faut distinguer acte de guerre et acte de terreur, tel en l'espèce et, d'autre part, que les déclarations politiques de guerre ne tiendraient pas devant les tribunaux face aux attentats du WTC et du Capitole en liaison avec l'exclusion précitée.

Cet événement n'entre pas, selon nous, ni sur le plan juridique, ni sur le plan technique, dans le cadre des exclusions usuelles des contrats d'assurance américains ou canadiens. La seule possibilité offerte à l'assureur de récuser la garantie doit s'appuyer sur un énoncé clair et précis dans la police stipulant une exclusion des actes d'attentats ou de terrorisme, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des polices d'assurance des entreprises.

■ INTERPRÉTATION SIMILAIRE AU CANADA

Un journal rapportait, le lendemain de la catastrophe, une déclaration d'une porte-parole du Bureau d'assurance du Canada mentionnant que les actes de terrorisme font généralement l'objet d'une exclusion dans les contrats d'assurance, dans le cadre global

de l'exclusion portant sur la guerre et autres risques de cette nature. Cette déclaration nous apparaît plutôt surprenante dans les assurances des entreprises, car les émeutes, les actes de vandalisme et les actes malveillants sont couverts automatiquement sous une police tous risques et couverts par un avenant standard en assurance incendie. Les attentats ou actes de terrorisme, qui sont parfois exclus spécifiquement dans les assurances de particuliers, ne font partie d'aucune exclusion dans les polices des entreprises.

En faisant du terrorisme qui a ensanglanté New York et Washington un acte de guerre, le président Bush vient de franchir une étape importante dans la lutte contre ce fléau, mais cette guerre mondiale contre le terrorisme est, selon nous, une image plus qu'un véritable état de guerre sur le plan juridique, du moins jusqu'à présent. Un acte de guerre sur le plan du droit international suppose l'identification d'un État ennemi et, ensuite, une déclaration de guerre contre cet État par l'État attaqué. On est loin, ici, de rencontrer ces conditions, car on ignore encore qui sont les agresseurs, qui semblent être des individus, plutôt que des États, et aucune déclaration de guerre n'a été faite formellement par les membres du Congrès et de la Chambre des Représentants, puis par le Sénat. Une guerre contre qui ? Où se tiendrait-elle ? Pour combien de temps ? Drôle de guerre ! D'ailleurs, au moment où ces lignes sont écrites, la rhétorique a changé dans les déclarations officielles américaines. Au lieu du mot « guerre », on parle plutôt de lutte au terrorisme.

L'exclusion citée dans le journal, sous le titre « Au Canada, les assureurs n'auraient pas payé », portant sur « les dommages résultant de la guerre, de l'invasion, de l'insurrection, du terrorisme, (notre soulignement) de la force militaire, ou de l'usurpation du pouvoir », nous apparaît incorrecte en assurance des entreprises, car les actes de terrorisme ne font pas partie de cette exclusion. Il semble que les « actes d'ennemis étrangers » fassent partie de l'exclusion des actes de guerre dans les assurances des entreprises, mais nous doutons que cette expression puisse permettre aux assureurs, dans les circonstances, de récuser leur garantie.

L'article 2403 C.c.Q. stipule que « l'assureur ne peut invoquer des conditions ou déclarations qui ne sont pas énoncées par écrit dans la contrat ». Dans ce contexte, une exclusion, selon les tribunaux, doit être clairement et explicitement formulée. En cas de doute, elle serait interprétée en faveur de l'assuré. Nous croyons que l'expression « actes d'ennemis étrangers » doit être interprétée dans le cadre strict d'actes guerriers. Dans le cadre d'actes de

terrorisme portant sur les deux tours du World Trade Center, nous sommes en présence d'actes malveillants, commis avec l'intention de nuire, et généralement couverts par l'assurance des entreprises. Il en serait de même au Québec et dans les autres provinces, en ce qui concerne n'importe laquelle tour à bureaux commerciale.

Le cas d'actes d'émeutes ou de terrorisme a déjà été récusé par un assureur, lors des dommages subis par le Club de golf d'Oka, qui alléguait qu'il excluait la rébellion, l'insurrection et la révolte. La Cour supérieure a donné tort à l'assureur en jugeant l'exclusion ambiguë en regard des événements en cause. Voir à cet égard l'affaire *Club de golf d'Oka c. Continentale Compagnie d'assurance du Canada*, [1996] R.R.A. 489.

Dans les circonstances, il ne s'agirait pas d'une guerre, même si l'expression « actes de guerre » a été accolée, telle une métaphore, aux déclarations du président des États-Unis, mais plutôt d'actes malveillants, faits avec l'intention de nuire, qui sont généralement garantis en assurance de biens.

En conclusion, cette exclusion ne pourrait être invoquée par les assureurs canadiens ou québécois :

- car elle ne précise pas spécifiquement que les actes de terrorisme sont exclus ;
- car elle est ambiguë, pour le moins, en ce qui concerne les attentats en temps de paix commis par des civils contre les civils ;
- car l'interprétation donnée par les tribunaux aux clauses restrictives est stricte et joue en faveur des assurés ;
- car le Code civil québécois est très clair sur l'obligation des assureurs concernant les clauses restrictives dans les polices.

■ LES PRINCIPAUX ATTENTATS CONTRE LES AMÉRICAINS DEPUIS 1973

Nous terminons cette étude en présentant une liste sommaire des attentats terroristes subis par des Américains, soit sur leur territoire, soit à l'étranger :

– 5 août 1973 : cinq personnes furent tuées et 55 personnes furent blessées à l'aéroport d'Athènes suite à une attaque à la mitrailleuse sur les passagers d'un Boeing de la TWA, juste après son atterrissage à Jérusalem.

– 4 novembre 1979 : des étudiants islamistes ont pénétré dans l'ambassade américaine de Téhéran, retenant 52 Américains en otage pendant 444 jours.

– 18 avril 1983 : un attentat-suicide à la voiture piégée contre l'ambassade américaine à Beyrouth a fait 17 victimes américaines, dont 8 hauts responsables de la CIA.

– 23 octobre 1983 : des extrémistes chiites ont fait sauter des voitures piégées devant les ambassades française et américaine à Koweït City, faisant 5 morts et 86 blessés.

– 20 septembre 1984 : un attentat à la voiture piégée contre l'annexe de l'ambassade américaine dans l'est de Beyrouth a fait 16 morts et l'ambassadeur américain fut blessé.

– 14 juin 1985 : un groupe armé chiite a détourné un Boeing de la TWA et l'a forcé à atterrir à Beyrouth. Un plongeur de la US Navy fut tué et 39 Américains furent retenus en otage pendant 17 jours.

– 2 avril 1986 : quatre Américains furent tués par l'explosion d'une bombe placée sous le siège d'un Boeing 727 de la TWA assurant la liaison Rome-Athènes.

– 5 septembre 1986 : un Boeing 747 de la Pan Am transportant 358 personnes fut retenu sur l'aéroport de Karachi au Pakistan par des pirates de l'air, 20 personnes trouvant la mort dans l'assaut des forces de l'ordre.

– 21 décembre 1988 : un Boeing 747 de la Pan Am explosait au-dessus de Lockerbie, en Écosse, lors d'un vol Londres/New-York, faisant 270 morts.

– **26 février 1993 : un attentat à la bombe a fait 6 morts et plus de 1000 blessés au World Trade Center.**

– 13 septembre 1995 : un tir de lance-grenade contre l'ambassade américaine à Moscou a percé le mur de l'enceinte sans faire de blessés.

– 13 novembre 1995 : l'explosion d'une voiture piégée visant les quartiers généraux de l'armée américaine à Riyad a provoqué la mort de 5 Américains.

– 25 juin 1996 : un camion piégé a explosé à l'extérieur des Tours Khobar, abritant des militaires américains, près de Dharan en Arabie Saoudite, tuant 19 soldats de l'US Air Force et blessant plus de 500 Américains et Saoudiens.

– 7 août 1998 : des attentats à la bombe contre les ambassades des États-Unis à Nairobi, au Kenya et Dar es-Salam, en Tanzanie, ont fait 224 morts, dont 12 Américains.

– 12 octobre 2000 : un canot pneumatique piégé a sauté à côté du contre-torpilleur américain USS Cole à Aden, au Yémen, faisant 17 morts et 35 blessés.

– **11 septembre 2001 : Deux avions ont été détournés pour venir s'écraser contre les deux tours jumelles du World Trade Center, à New York, qui se sont effondrées peu après, tandis qu'un troisième avion détourné s'est écrasé sur une aile du Pentagone et qu'un quatrième avion s'est écrasé en Pennsylvanie, ce qui constitue la plus grande catastrophe terroriste de l'histoire, faisant 7 000 morts environ et quelque 4 000 blessés hospitalisés et provoquant des dizaines de milliards de dollars de dommages matériels et immatériels.**